

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES
 DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 DEL2025_084**

**LANCÉMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR
 ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE POUR LA
 FOURNITURE ET LA CONCEPTION DE REPAS AUX
 RESTAURANTS SCOLAIRES ET AUX ACCUEILS
 COLLECTIFS DE MINEURS**

Séance du 27 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 27 novembre à 18h, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seulles Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seulles. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le jeudi 20 novembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le jeudi 20 novembre 2025.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	32	40

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir

VOTE	
À L'UNANIMITÉ	
Pour : 40	
Contre : 0	
Abstention : 0	

Sont présents les conseillers communautaires suivants : *Dominique ANGOT, Marie-France BOUDET-PENARD, Nathalie COSTIL-LESAGE, Didier COUILLARD, Christelle CROCOMO, Pierre de PONCINS, Jean DUVAL, Véronique GAUMERD, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Gwenaëlle LECONTE, Gérard LECOQ, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUESSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyril ROSELLO DE MOLINER, Virginie SARTORIO, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Gilles TABOUREL, Jérémie TANQUEREL, Fabien TESSIER, Agnès THOMASSET, Jean-Luc VERET.*

Ont donné pouvoir :

*Alain COUZIN a donné pouvoir à Thierry OZENNE
 Marcel DUBOIS a donné pouvoir à Hervé RICHARD
 Alain DUVAL a donné pouvoir à Cyril ROSELLO DE MOLINER
 Sandrine GARÇON a donné pouvoir à Didier COUILLARD
 Sylvie LE BUGLE a donné pouvoir à Daniel LEMOUESSU
 Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Véronique GAUMERD
 Gérard LEU a donné pouvoir à Colette ORIEULT
 Richard VILLECHENON a donné pouvoir à Marie-Claire LAURENCE*

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire de la communauté de communes Seulles Terre et Mer du 24 septembre 2025 est adopté à l'unanimité.

DEL2025_084 : LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE ET LA CONCEPTION DE REPAS AUX RESTAURANTS SCOLAIRES ET AUX ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le code de la commande publique,
- Vu l'accord-cadre à bons de commande concernant la fourniture et la conception de repas aux restaurants scolaires et accueils collectifs de mineurs signé le 19 juillet 2022 avec la société API restauration,
- Vu l'avis favorable du Bureau du 4 novembre 2025.

Considérant que le marché pour la fourniture et la conception de repas aux restaurants scolaires et aux accueils collectifs de mineurs arrive à échéance le 31 août 2026.

Considérant la proposition de lancer un appel d'offres ouvert début avril 2026 afin que la commission d'appel d'offres, à élire fin avril / début mai, puisse désigner l'attributaire début juin et ainsi garantir la présence d'un prestataire à la rentrée 2026.

Considérant que durant l'année 2024, 167 637 repas ont été servis dans les 11 restaurants scolaires de Seulles Terre et Mer.

Considérant que le marché sera sous la forme d'un accord cadre à bons de commande pour une durée de deux ans reconductibles deux fois pour une année.

Considérant que cet accord cadre devra faire l'objet d'une procédure formalisée du fait du montant estimé supérieur aux seuils européens (221 000 € HT).

Considérant la proposition de passer un marché à 4 composantes avec une prestation supplémentaire éventuelle pour la 5^{ème} composante (entrée, plat, accompagnement, laitage, dessert).

Considérant un projet d'accord-cadre allotie comme suit :

- Lot 1 : Restaurants scolaires de Banville, Moulins-en-Bessin, Creully-sur-Seulles, Fontaine-Henry, Ponts-sur-Seulles, Reviers, Ver-sur-Mer + restauration du centre de loisirs basé à Creully-sur-Seulles.
- Lot 2 : Restaurants scolaires d'Audrieu, Fontenay-le-Pesnel, Tilly-sur-Seulles et Lingèvres + restauration du centre de loisirs basé à Tilly-sur-Seulles.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

AUTORISE le Président à lancer une procédure d'appel d'offres pour accord cadre à bons de commande pour la fourniture et la conception de repas aux restaurants scolaires et accueils collectifs de mineurs.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

LE PRÉSIDENT

Thierry OZENNE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seulles Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN